

COMMENT DOCUMENTER LES INDICATEURS DE VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

Lorsque vous documentez les indicateurs de violence faite aux enfants ou de violence familiale, n'oubliez pas :

- d'inscrire l'information le plus tôt possible, y compris les dates et les heures
- de décrire les faits sans jugement personnel, opinion, conclusion ou diagnostic médical ou émotif
- de donner une description claire de la situation, c'est-à-dire ce que vous avez réellement été vu ou entendu et pas ce que vous pensez qu'il se produit
- d'inclure ce que vous avez dit ou fait, et pourquoi
- de décrire les gestes faits par l'enfant (p. ex., mouvements correspondant à asséner un coup, effets sonores);
- d'inscrire les mots exacts utilisés par un enfant ou un parent, même si c'est de l'argot (particulièrement les mots identifiant les parties du corps ou ayant trait au comportement sexuel)
- d'inclure tout ce que d'autres personnes ont dit qui pourrait être important
- de décrire la taille, la couleur et la forme de toute blessure (par exemple, ecchymoses, marques ou brûlures)
- d'écrire votre description à l'encre, en utilisant vos propres mots
- de raturer toute erreur et d'y apposer votre paraphe, puis de continuer votre description — n'utilisez pas de liquide de correction
- de décrire vos soupçons de mauvais traitement dans un dossier séparé
- d'inclure le nom et le numéro de téléphone de la personne avec qui vous avez parlé à l'agence de protection de l'enfance ou au service de police, ainsi que les conseils ou les directives qui ont pu vous être donnés
- de vous assurer que votre description est complète et d'y apposer votre signature et la date
- de commencer une nouvelle description si, plus tard, vous obtenez des nouvelles informations ou vous avez de nouveaux soupçons de mauvais traitements

Votre première rédaction des faits constitue votre documentation :

- ***ne faites pas un brouillon pour ensuite recopier le texte;***
- ***ne retournez pas en arrière pour modifier vos notes d'origine;***
- ***ne déchiquetez pas vos documents.***

Indicateurs de violence faite aux enfants

- Les indicateurs sont les signes, les symptômes ou les indices qui peuvent vouloir dire qu'un enfant a été maltraité ou qu'il risque de l'être.
- Les indicateurs ne prouvent pas qu'un enfant a été maltraité. Ce ne sont que des indices qui doivent avertir qu'un enfant a peut-être besoin d'aide.
- Les indicateurs peuvent être décelés dans la santé physique ou le comportement de l'enfant, ainsi que dans la santé et le comportement des gardiens de l'enfant.
- Les adultes qui maltraitent les enfants peuvent démontrer certains comportements et certaines attitudes qui donnent naissance à des préoccupations à savoir, si ces personnes devraient s'occuper d'enfants.